EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)

2023.7.10.61

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Julien AGUIN, Josée ARGENTIN, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Denis DIDIERLAURENT, Séverine FELIX-BORON, Christian HUS, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Alain TRUCHON, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation:

13/09/2023

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Louis VOGEL, Serge DURAND a donné pouvoir à Denis DIDIERLAURENT, Pascale GOMES a donné pouvoir à Henri MELLIER, Thierry SEGURA a donné pouvoir à Kadir MEBAREK.

Date de l'affichage : 21/09/2023

ABSENTS EXCUSES

Gilles BATTAIL, Noël BOURSIN, Thierry FLESCH.

Nombre de membres :

en exercice : 31 présents ou représentés : 28

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES "ZL 82" ET "ZL 84" POUR LA REALISATION D'UNE VOIE VERTE RUE DES QUATRE POMMIERS SUR LA COMMUNE DE MONTEREAU-SUR-LE-JARD

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le Code de l'Urbanisme;

VU le Code Civil ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS), et plus précisément, sa compétence facultative en matière de création et d'entretien des liaisons douces répondant aux critères du schéma directeur communautaire (SDLD) et inscrites dans celui-ci ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020.3.4.76 du 17 juillet 2020 donnant délégation d'attributions du Conseil au Bureau Communautaire ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2021.3.11.81 du 31 mai 2021, relative à la modification simplifiée du Schéma Directeur des Liaisons douces de la CAMVS;

VU les concertations et accords engagés entre Monsieur et Madame Garnier, propriétaires des parcelles cadastrées « ZL 82 » pour 421 m² et « ZL 84 » pour 3 439 m² et la CAMVS ;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération Melun Val de Seine s'est dotée d'un Schéma Directeur des Liaisons Douces visant à développer l'usage du vélo pour les déplacements « utilitaires » et « loisirs » et que, cet outil d'orientation et de planification, approuvé pour la première fois en janvier 2007, puis plusieurs fois actualisé, et en dernier lieu en 2021, doit permettre la constitution d'un véritable réseau cyclable à l'échelle de l'Agglomération, offrant aux utilisateurs des itinéraires continus, confortables, sécurisés et jalonnés ;

CONSIDÉRANT que le développement touristique du territoire représente à ce titre un enjeu important du SDLD, pour lequel plusieurs itinéraires prioritaires ont été identifiés, et notamment ceux permettant la liaison entre les hameaux de Montereau et d'Aubigny à Montereau-sur-le-Jard;

CONSIDÉRANT que cet itinéraire nécessite de procéder à des acquisitions foncières sur le territoire communal de Montereau-sur-le-Jard ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition des parcelles cadastrées « ZL 82 » pour 421 m² et « ZL 84 » pour 3 439 m², soit une superficie totale de 3 860 m², appartenant à Monsieur Garnier Pascal et Madame Garnier Lysiane, facilitera la continuité cyclable entre les hameaux susvisés ;

CONSIDÉRANT les négociations menées par la CAMVS en vue de l'acquisition desdites parcelles, sur la base d'un prix de $4,00 \in$ par m² soit $1.684,00 \in$ pour la parcelle ZL 82 et $13.756,00 \in$ pour la parcelle ZL 84, soit un total de $15.440,00 \in$.

DÉCIDE,

ARTICLE 1 : D'ÉMETTRE un avis favorable à l'acquisition de ces parcelles cadastrées section ZL n 82 pour 421 m² et ZL n°84 pour 3 439 m², sises Rue des quatre pommiers à Montereau-sur-le-Jard, représentant une surface totale de 3 860 m², au prix respectif de 1 684,00 € et 13 756,00 €, soit un total de 15 440,00 € en vue de réaliser la voie verte reliant le hameau de Montereau à celui d'Aubigny à Montereau-sur-le-Jard ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente à intervenir et toutes pièces s'y rapportant avec Monsieur Garnier Pascal et Madame Garnier Lysiane, ou toute personne pouvant s'y substituer, dans les conditions ci-dessus décrites ;

ARTICLE3 : DE DÉSIGNER, en qualité de notaire chargé de dresser les actes à intervenir, l'étude Laroche et associés – 3 boulevard Gambetta – 77000 Melun, et ce, aux frais de la Communauté d'Agglomération.

Adopté à l'unanimité. Fait le mercredi 27 septembre 2023 à Dammarie-Lès-Lys. Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230927-52602-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet :28/09/23

Publication ou notification: 29/09/2023

Signé par le Président, Louis VOGEL

Louis Vogel

Président de la CAMVS Maire de Melun Conseiller Régional